



N° 92-160-GIF au catalogue

# Fichiers des limites, Guide de référence



Année de recensement 2006  
Troisième édition

 Statistique Canada  
Statistics Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée au Centre de contact national de Statistique Canada.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

## Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 92-160-GIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique Publications.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir des services rapides, fiables et courtois et à faire preuve d'équité envers ses clients. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada

# Fichiers des limites, Guide de référence

Année de recensement 2006  
Troisième édition

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2007

N° 92-160-GIF au catalogue  
ISBN 978-0-662-73638-7

Périodicité : tous les 5 ans

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 92-160-GIE).

---

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Quoi de neuf?

- Les Fichiers des limites de 2006 des subdivisions de recensement et des autres niveaux géographiques supérieurs sont disponibles sans frais.
- Tous les fichiers de limites peuvent être téléchargés sans frais à partir du site de Statistique Canada.
- La *Classification géographique type, Volume II, 2006 « Cartes de référence »* est aussi disponible sans frais et peut être téléchargée du site de Statistique Canada comme complément aux Fichiers des limites de 2006.
- Le fichier numérique des limites a été réintégré au Recensement de 2006.
- Un Fichier des limites cartographiques au niveau des îlots de diffusion de 2006 est disponible.
- Les Fichiers des limites des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement comprenant maintenant des parties de régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement dont les limites officielles chevauchent des limites provinciales.
- Le Fichier des limites de parties de localités désignées montrant les composantes des subdivisions de recensement n'est plus disponible.
- Les détails des fichiers hydrographiques ont été améliorés, y compris les noms et les genres de traits hydrographiques, ainsi qu'un classement en fonction de l'échelle.
- Tous les attributs des niveaux géographiques supérieurs sont disponibles dans le Fichier des limites des subdivisions de recensement.
- Des changements ont été apportés aux attributs de nom et de genre de subdivision de recensement afin de tenir compte des nouveaux noms bilingues. Pour le moment, on compte six nouveaux noms bilingues de SDR : Beaubassin-est/Beaubassin East (N.-B.), Grand-Sault/Grand Falls (N.-B.), Rivière des Français/French River (Ont.), Grand Sudbury/Greater Sudbury (Ont.), La Nation/The Nation (Ont.) et Nipissing Ouest/West Nipissing (Ont.).
- Les Fichiers des limites des îlots de diffusion comprennent des coordonnées pour les points représentatifs des îlots de diffusion. Ces points représentatifs prennent la forme d'une coordonnée simple x,y qui représente chaque îlot de diffusion. Les points représentatifs sont exprimés en coordonnées de latitude et de longitude.

## Table des matières

	Page
<b>Quoi de neuf?</b> .....	<b>4</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>5</b>
<b>1. À propos de ce guide</b> .....	<b>7</b>
<b>2. Aperçu</b> .....	<b>8</b>
Fichiers des limites de 2006 .....	8
Date de référence .....	9
<b>3. Comment utiliser ce produit</b> .....	<b>10</b>
Objet du produit.....	10
Utilisation des Fichiers des limites de 2006 avec d'autres fichiers de limites .....	10
Restrictions.....	11
Comparaison avec d'autres produits .....	11
<b>4. Qualité des données</b> .....	<b>12</b>
Historique .....	12
Précision de localisation .....	13
Précision des attributs.....	14
Cohérence logique .....	14
Intégralité .....	14
<b>5. Spécifications techniques</b> .....	<b>16</b>
Formats de logiciels.....	16
Mode d'installation.....	16
Représentation géographique .....	16
Clichés d'enregistrement et descriptions des éléments/champs .....	17
1. Province et territoire .....	17
2. Division de recensement.....	18
3. Région économique.....	19
4. Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement.....	20
5. Subdivision de recensement unifiée .....	22
6. Subdivision de recensement .....	23
7. Circonscription électorale fédérale.....	25
8. Secteur de recensement .....	26
9. Aire de diffusion.....	27
10. Îlot de diffusion .....	29
11. Région urbaine .....	31
12. Localité désignée.....	32
13. Couvertures hydrographiques supplémentaires.....	33
<b>Annexe A : Glossaire</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe B : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006</b> .....	<b>42</b>
<b>Annexe C : Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006</b> .....	<b>43</b>
<b>Annexe D : Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006</b> .....	<b>44</b>
<b>Annexe E : Règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales</b> .....	<b>46</b>
<b>Annexe F : Codes d'identification uniques uniformisés en fonction des autres produits géographiques</b> .....	<b>49</b>
<b>Annexe G : Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML])</b> ....	<b>51</b>
<b>Annexe H : Rangs des couches hydrographiques</b> .....	<b>53</b>

**Licence d'utilisation sans restriction pour les fichiers des limites gratuits de Statistique Canada pour province/territoire, région économique, division de recensement, région métropolitaine de recensement/l'agglomération de recensement, subdivision de recensement unifiée, et subdivision de recensement, Recensement de 2006 .....55**

**Entente de licence d'utilisation finale pour les fichiers des limites de Statistique Canada pour secteur de recensement, aire de diffusion, îlot de diffusion, circonscription électorale fédérale, région urbaine, et localité désignée, Recensement de 2006 .....61**

## 1. À propos de ce guide

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs des Fichiers des limites de 2006. Il fournit une vue d'ensemble des fichiers de la méthodologie générale utilisée pour les créer, et des renseignements techniques importants aux utilisateurs.

La section 5, Spécifications techniques, précise la configuration du système, le mode d'installation, le cliché d'enregistrement et la description des éléments.

Les termes et les concepts géographiques, qui reviennent dans la publication, sont décrits à l'Annexe A : Glossaire. Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006* (n° 92-566-XWF au catalogue, disponible en février 2007). Enfin, les annexes fournissent un supplément d'information.

Ce guide de référence n'indique pas quels logiciels peuvent être utilisés avec les Fichiers des limites de 2006. Les utilisateurs sont priés de communiquer directement avec les distributeurs afin d'obtenir plus de renseignements sur les logiciels à utiliser.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

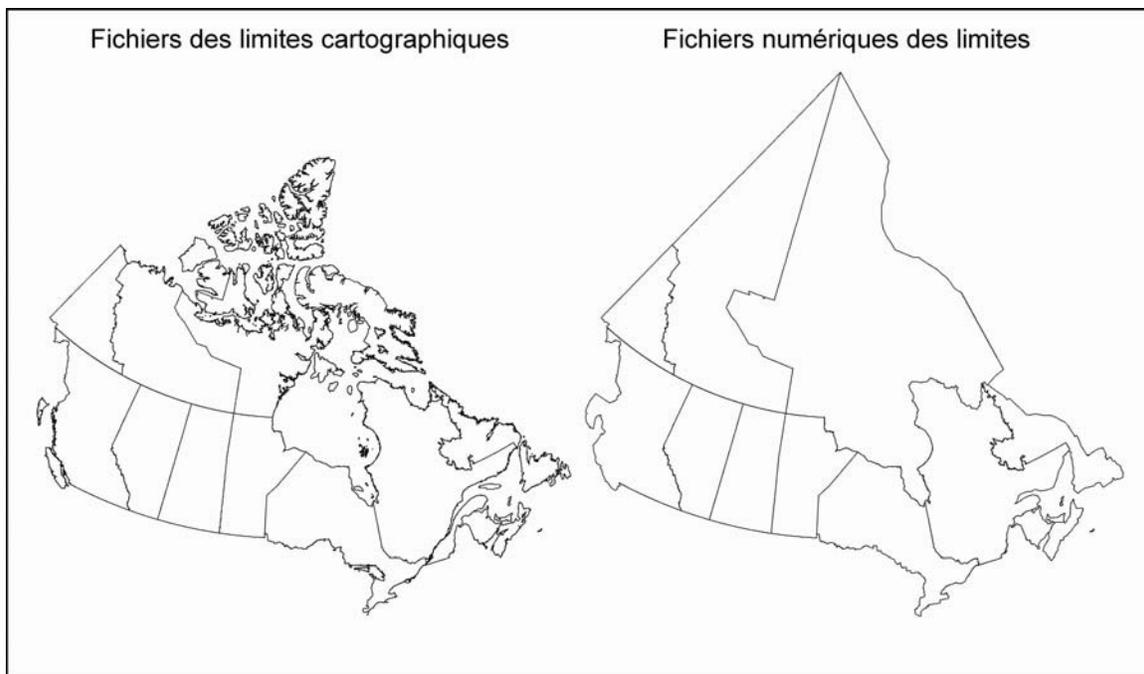
## 2. Aperçu

### Fichiers des limites de 2006

Les Fichiers des limites de 2006 font partie d'une série de produits qui illustrent les limites des unités géographiques normalisées. Dans ce guide de référence, le terme « unités géographiques normalisées » réfère aux niveaux géographiques de la *Classification géographique type, Volume I* et aux niveaux géographiques établis principalement dans le but de recueillir et de diffuser les données du recensement. Un diagramme illustrant la hiérarchie de unités géographiques normalisées est présenté à l'annexe B.

Les Fichiers des limites de 2006 peuvent être téléchargés dans deux types de fichiers : cartographiques et numériques. Consultez la Figure 2.1.

**Figure 2.1 Fichiers des limites des provinces et des territoires, Recensement de 2006**



Les Fichiers des limites de 2006 servent de charpente à la cartographie et à l'analyse spatiale. Les fichiers numériques des limites représentent la totalité du territoire, incluant les rives. Les fichiers des limites cartographiques, quant à eux, illustrent les régions géographiques en suivant que les rives de la masse continentale canadienne et les principales îles. Les fichiers sont disponibles en trois formats : ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]), et MapInfo® [.tab].

Des fichiers distincts sont aussi disponibles pour les lacs, certaines rivières et certains estuaires. Ces couches « hydrographiques » peuvent être utilisées comme référence additionnelle lorsque vient le temps de cartographier ou de visualiser les limites, tant dans les fichiers numériques que cartographiques.

Les fichiers numériques des limites et les fichiers des limites cartographiques sont offerts aux niveaux géographiques suivants :

- provinces et territoires
- divisions de recensement
- régions économiques
- régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement
- subdivisions de recensement unifiées
- subdivisions de recensement
- circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 2003)
- secteurs de recensement
- aires de diffusion
- îlots de diffusion
- localités désignées
- régions urbaines
- région de tri d'acheminement – disponibles en automne 2007

### **Date de référence**

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique pour lequel les données du recensement sont recueillies, totalisées et diffusées. La date de référence géographique pour les limites des régions géographiques contenues dans les fichiers numériques des limites et les fichiers des limites cartographiques est le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## 3. Comment utiliser ce produit

### Objet du produit

Les fichiers numériques des limites de 2006 illustrent les limites utilisées pour la collecte et la diffusion des données du Recensement de 2006 et, par conséquent, ces dernières se prolongent souvent en ligne droite dans les masses d'eau.

Les fichiers des limites cartographiques de 2006 appuient l'analyse spatiale et la cartographie thématique des données du Recensement de 2006 lorsque l'on veut représenter la masse continentale canadienne. Ces fichiers peuvent aussi être utilisés conjointement avec les données du Recensement de l'agriculture ou d'autres données de Statistique Canada pour l'analyse et la cartographie thématique.

Utilisés avec un logiciel approprié, les fichiers des limites offrent un cadre à la cartographie thématique permettant d'appuyer des applications comme les études de l'utilisation du sol, les études démographiques, les recherches sociale et économique ou encore les études de marché. Les identificateurs géographiques établissent un lien des données statistiques aux limites des régions géographiques décrites dans les fichiers des limites. Les fichiers des limites peuvent aussi être utilisés pour la création de nouvelles régions géographiques en agrégeant des régions géographiques normalisées pour d'autres manipulations de données propres au logiciel de l'utilisateur. Sur le plan de la localisation, les fichiers des limites correspondent au Fichier du réseau routier de 2006, lequel peut offrir un contexte géographique additionnel pour les applications de cartographie.

On a créé les fichiers des limites cartographiques pour la cartographie thématique, plus particulièrement pour la cartographie choroplèthe des données de recensement. Les rives ont été intégrées aux limites pour permettre aux utilisateurs d'ombrager plus facilement les polygones de terre. Une couche hydrographique supplémentaire est disponible pour cartographier les lacs intérieurs, les océans et les terres à l'extérieur de la masse continentale du Canada. Les fichiers des limites cartographiques incluent le rivage du Canada et les rives des masses hydrographiques importantes du Canada (p. ex., les Grands Lacs).

### Utilisation des Fichiers des limites de 2006 avec d'autres fichiers de limites

Lorsqu'ils s'interrogent sur la façon d'utiliser les Fichiers des limites de 2006, les utilisateurs doivent se renseigner sur la compatibilité de ces fichiers avec d'autres fichiers semblables. D'autres fichiers de limites peuvent être téléchargés de d'autres sites Internet; cependant, ces fichiers peuvent ne pas correspondre, sur le plan de la localisation, aux fichiers des limites de Statistique Canada.

On recommande d'utiliser les Fichiers des limites cartographiques pour la cartographie thématique et la visualisation des données de recensement à des niveaux géographiques plus détaillés. Lorsqu'on décide de l'ensemble des fichiers de limites à utiliser, il faut tenir compte des autres données géospatiales qui seront utilisées conjointement avec les fichiers de limites.

## **Restrictions**

La précision de localisation des Fichiers des limites de 2006 ne soutient pas les applications cadastrales, d'arpentage, de numérisation ou de génie.

Les données servant à créer les produits sont associées à des échelles très différentes. Les fichiers numériques des limites et des fichiers des limites cartographiques ne seront pas précis si leur échelle est plus grande que l'échelle du matériel qui a servi à leur création. Les cartes ne devraient pas servir à la numérisation, ni pour déterminer l'emplacement précis des limites. Elles ne visent pas à servir de représentation légale ou cadastrale détaillée des régions géographiques.

## **Comparaison avec d'autres produits**

- Tout Fichier des limites de 2006 est compatible avec les produits des Fichiers des limites du Recensement de 2006.
- Les Fichiers des limites de 2006 ne sont pas compatibles avec les Fichiers des limites du Recensement de 2001.

## 4. Qualité des données

Les éléments composant la qualité des données spatiales ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été produites et en indiquant leur degré d'exactitude. L'énoncé comprend un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que les éléments suivants : l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

### Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes de dérivation, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.

Les limites des régions géographiques, les noms, les codes et les relations entre les différents niveaux géographiques sont trouvés dans l'Infrastructure des données spatiales de Statistique Canada. Les données des régions administratives sont mises à jour grâce aux renseignements des sources provinciales et territoriales. Les données des secteurs statistiques sont revues en se basant sur les données du recensement précédent et sur les suggestions des utilisateurs.

### Création des Fichiers numériques des limites de 2006

L'Infrastructure des données spatiales sert de source pour tous les produits du Fichier numérique des limites de 2006. La manipulation des données primaires des couches du produit a consisté notamment à préserver la hiérarchie géographique des attributs inhérents à un niveau géographique. Cette manipulation consistait notamment à copier les données de source dans un environnement de production et à y joindre des attributs géographiques hiérarchiques. Le traitement final des données consistait à produire divers formats de fichiers soutenus par le logiciel du Système d'information géographique (SIG).

### Création des Fichiers des limites cartographiques de 2006

Afin de créer les fichiers des limites cartographiques de 2006, on a intégré les Fichiers numériques des limites de 2006 aux traits hydrographiques de la Base nationale de données géographiques. Les traits hydrographiques utilisés incluent les traits des rives (p. ex., les océans, les baies), les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Ces données ont été utilisées afin de pouvoir éliminer des fichiers numériques des limites la portion de la région géographique comprise à l'intérieur des rives majeures.

### Formatage supplémentaire

Ces fichiers ont été transposés de la projection conique conforme de Lambert à des coordonnées de latitude et de longitude. Finalement, les fichiers ont été vérifiés, traduits en français et en anglais, et étiquetés de façon appropriée.

Les fichiers ont ensuite été convertis en trois formats (ArcInfo<sup>®</sup> fichier [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml] et MapInfo<sup>®</sup> [.tab]).

## **Création de la couche hydrographique du rivage**

La couche hydrographique du rivage résulte de la sélection de traits hydrographiques extérieurs à la masse terrestre du Canada, à partir des couches de données de référence hydrographiques de la Base nationale de données géographiques. Ces données de référence provenaient de la Base nationale de données topographiques (cartes 1:50 000 et 1:250 000) et de la Carte numérique du monde. Il s'agit notamment des traits de polygone formant les océans Pacifique, Atlantique et Arctique, ainsi que les mers de Beaufort et du Labrador, et tous les chenaux, détroits, passages, bras et baies, y compris la baie d'Hudson et la baie James. En outre, les traits formant les Grands Lacs, le Lake of the Woods et la Voie maritime du Saint-Laurent ont aussi été inclus.

La couche hydrographique du rivage a par la suite été généralisée grâce à la suppression de toutes les îles d'une superficie inférieure à 100 000 mètres carrés, sauf si ces îles représentaient la seule superficie terrestre pour les régions géographiques ou si elles étaient situées à l'intersection d'arcs de routes figurant dans le fichier du réseau routier.

## **Création de la couche hydrographique interne**

La couche hydrographique interne résulte de la sélection d'un sous-ensemble de traits des couches de données de référence hydrographiques de la Base nationale des données géographiques qui ont été tirées de la Base nationale de données topographiques (cartes 1:50 000 et 1:250 000) et de la Carte numérique du monde. On a attribué un rang à chaque trait selon sa taille et/ou son importance culturelle. Les traits les plus vastes et les plus importants ont un rang plus faible. Ces rangs peuvent servir à sélectionner et à formater les traits en vue de la production de cartes à différentes échelles.

## **Précision de localisation**

Précision de localisation représente la précision absolue et relative de la localisation des caractères géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des caractères et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

Les limites sont dérivées de l'Infrastructure des données spatiales. Les données de l'Infrastructure des données spatiales sont stockées en double précision. La précision du stockage des données permet de placer les détails cartographiques qui sont côte à côte sur le sol dans la bonne position sur la carte, en les mettant en relation et sans chevauchement. Cependant, la précision de localisation absolue des détails cartographiques dans la base des données varie selon la source de ces détails.

L'Infrastructure des données spatiales n'est pas conforme au Système de positionnement global (SPG). Cependant, tous les efforts ont été faits afin de s'assurer que les limites des régions géographiques maintenues dans l'Infrastructure des données spatiales respectent les limites des entités administratives qu'elles représentent (p. ex., division de recensement et subdivision de recensement ou sur lesquelles elles sont basées (p. ex., région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement)). La précision de localisation de ces limites est fonction du matériel de référence utilisé par Statistique Canada pour définir l'emplacement des limites. De

plus, vu l'importance accordée à la précision relative de localisation, la précision de localisation des autres données géographiques (p. ex., données sur le réseau routier et l'hydrographie) stockées dans l'Infrastructure des données spatiales est considérée lorsque les limites des régions géographiques sont définies.

### **Précision des attributs**

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tel que la population d'une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

Comme on l'a vu dans l'historique, les attributs (noms, genres et codes) de toutes les régions géographiques démontrées sur les cartes sont tirés des bases de données de l'Infrastructure des données spatiales. Les noms et genres des régions géographiques administratives ont été mise à jour depuis 2001 en utilisant du matériel de référence des administrations provinciales et territoriales.

Les données des attributs associés aux polygones des fichiers des limites de Recensement de 2006 ont été vérifiées séparément par rapport aux données contenues dans l'Infrastructure des données spatiales et elles se sont avérées exactes.

### **Cohérence logique**

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Dans chaque fichier de limites, toutes les régions géographiques ont été vérifiées afin de s'assurer qu'elles comportent un identificateur unique valide pour le Recensement de 2006.

Les limites comprises dans ce fichier sont compatibles avec celle de d'autres produits spatiaux de la gamme des produits de Recensement de 2006.

Les fichiers de données hydrographiques ont été créés spécialement pour les fichiers des limites afin de permettre la cartographie thématique, aux échelles locale et régionale.

La superficie des terres des diverses régions géographiques dans GéoSuite peut différer des celle générée par les fichiers des limites cartographiques. Cela est attribuable au fait que les détails hydrographiques retenus dans la création des fichiers des limites cartographiques sont basés sur un ensemble de traits hydrographiques créés par la cartographie thématique.

### **Intégralité**

L'intégralité indique dans quelle mesure les caractères géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Chaque fichier de limites comprend un ensemble complet de régions géographiques pour ce niveau dans la hiérarchie géographique.

Il est important de noter que dans les fichiers numériques des limites et les fichiers des limites cartographiques, une région géographique peut comprendre plus d'un polygone. Certaines régions géographiques ont deux parties ou plus dans les fichiers numériques des limites, particulièrement les subdivisions de recensement. Dans les fichiers des limites cartographiques, cette particularité résulte de l'élimination de polygones d'eau des rives des fichiers numériques des limites, amenant ainsi la création de plusieurs polygones pour une région géographique. Cette situation affecte seulement les régions géographiques situées sur les rives.

## 5. Spécifications techniques

### Formats de logiciels

Les Fichiers des limites du Recensement de 2006 peuvent être téléchargés à partir du site Internet de Statistique Canada dans les formats suivants :

- format ArcInfo<sup>®</sup> version 9.0  
extension de fichier : .shp
- langage de balisage géographique (Geography Markup Language) version 2.1.2  
extension de fichier : .gml
- format MapInfo<sup>®</sup> version 8.0  
extension de fichier : .tab

### Mode d'installation

Les fichiers ArcInfo<sup>®</sup>, langage de balisage géographique et MapInfo<sup>®</sup> sont tous compressés dans des fichiers auto-exécutables WinZip<sup>®</sup> (extension de fichier .zip).

Un fichier modèle additionnel (.tem) est inclus dans les fichiers langage de balisage géographique, en vue d'être utilisé avec le visionneur gratuit de données du SIG de la plateforme de cartographie unifiée Java (JUMP).

Les attributs, contenus dans quelques fichiers des limites de 2006, contiennent des caractères accentués. Ces caractères peuvent être affichés dans les versions ArcInfo<sup>®</sup> et MapInfo<sup>®</sup> pour UNIX et Windows<sup>®</sup>. Ils ont été vérifiés dans les applications pour ordinateur personnel ArcGIS<sup>®</sup> 9.0 et MapInfo<sup>®</sup> 7.0, 8.0 et 8.5.

### Représentation géographique

Les Fichiers des limites de 2006 sont disponibles sur le site Internet de Statistique Canada, dans la représentation géographique suivante :

Système de référence géodésique :	NAD 83
Coordonnées :	Latitude / Longitude

Pour que certains calculs soient plus pertinents (p. ex., le calcul de la superficie), il est recommandé que les coordonnées de latitude et de longitude soient transformées dans une projection cartographique appropriée.

## Clichés d'enregistrement et descriptions des éléments/champs

### 1. Province et territoire

Les Fichiers des limites des provinces et territoires comprennent les limites de l'ensemble des 10 provinces et des trois territoires. Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données sont totalisées.

**Tableau 5.1.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire.
PRFNOM	car (100)	Nom français de la province ou du territoire.
PRANOM	car (100)	Nom anglais de la province ou du territoire.
PRFABREV	car (10)	Abréviation française du nom de la province ou du territoire.
PRAABREV	car (10)	Abréviation anglaise du nom de la province ou du territoire.

## 2. Division de recensement

Les Fichiers des limites des divisions de recensement comprennent les limites de l'ensemble des 288 divisions de recensement. Une division de recensement est une région administrative qui forme une composante de la Classification géographique type et comprend des subdivisions de recensement. Division de recensement est le terme général qu'on attribue aux régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou d'autres genres de régions. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province ou territoire.

**Tableau 5.2.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
DRIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la division de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la division de recensement).
DRNOM	car (100)	Nom de la division de recensement.
DRGENRE	car (3)	Genre de division de recensement (voir le Domaine).
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire.

### Domaine

Voici la liste des genres de divisions de recensement.

Division de recensement / Census division (CDR)  
 Comté / County (CT)  
 County (CTY)  
 District (DIS)  
 District municipality (DM)  
 Management board (MB)  
 Municipalité régionale de comté (MRC)  
 Regional district (RD)  
 Region (REG)  
 Regional municipality (RM)  
 Territoire équivalent (TÉ)  
 Territoire / Territory (TER)  
 United counties (UC)

### 3. Région économique

Le Fichiers des limites des régions économiques comprennent les limites de l'ensemble des 76 régions économiques. Une région économique est constituée d'un groupe de divisions de recensement entières (sauf une exception en Ontario) et est créée comme région normalisée pour l'analyse de l'activité économique régionale.

**Tableau 5.3.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
RÉIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la région économique (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la région économique).
RÉNOM	car (100)	Nom de la région économique.
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire.

#### 4. Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Les Fichiers des limites de régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement comprennent les limites de l'ensemble des 33 régions métropolitaines de recensement et des 111 agglomérations de recensement. Une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population d'au moins 100 000 et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Quatre régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement chevauchent les limites provinciales. Pour chacun des cas, la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement est divisée par une limite provinciale et est montrée comme deux enregistrements de polygones dans le fichier de limites.

Les quatre régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement coupées par des limites provinciales sont :

- Agglomération de recensement de Campbellton, RMR idu 330, croise la frontière provinciale Nouveau-Brunswick / Québec
- Agglomération de recensement de Hawkesbury, RMR idu 502 croise la frontière provinciale Québec / Ontario
- Région métropolitaine de recensement d'Ottawa – Gatineau, RMR idu 505, croise la frontière provinciale Québec / Ontario
- Agglomération de recensement de Lloydminster, RMR idu 840, croise la frontière provinciale Saskatchewan / Alberta

**Tableau 5.4.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
RMRIDU	car (5)	Identificateur unique de la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement, pour la partie provinciale.
RMRNOM	car (100)	Nom de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.
RMRGENRE	car (1)	Champ à caractère unique indiquant si l'unité est une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement (voir le Domaine).
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire.

**Domaine**

**RMRGENRE :**

Les genres associés avec les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement sont : B pour la région métropolitaine de recensement, D pour agglomération de recensement sans secteur de recensement, K pour les agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement.

## 5. Subdivision de recensement unifiée

Les Fichiers des limites des subdivisions de recensement unifiées comprennent les limites de l'ensemble des 2 341 subdivisions de recensement unifiées. Une subdivision de recensement unifiée est une région statistique constituée d'une agrégation de subdivisions de recensement adjacentes, et est utilisée pour le Recensement de l'agriculture. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec des plus grandes subdivisions de recensement plutôt rurales, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

**Tableau 5.5.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num. id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
SRUIDU	car (7)	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement unifiée (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement unifiée).
SRUNOM	car (100)	Nom de la subdivision de recensement unifiée.
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire.

## 6. Subdivision de recensement

Les Fichiers des limites des subdivisions de recensement comprennent les limites de l'ensemble des 5 418 subdivisions de recensement. Une subdivision de recensement est une région administrative qui forme une composante de la Classification géographique type. Subdivision de recensement est un terme générique qui désigne les municipalités, telles que définies par les lois provinciales et territoriales, ou les territoires considérés comme des équivalents municipaux à des fins statistiques, par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

**Tableau 5.6.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num. id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
SDRIDU	car (7)	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement).
SDRNOM	car (100)	Nom fourni par les autorités fédérales ou provinciales/territoriales.
SDRGENRE	car (3)	Les subdivisions de recensement sont classifiées en 55 genres selon les désignations adoptées par les autorités fédérales ou provinciales/territoriales.
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire.
DRIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la division de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la division de recensement).
DRNOM	car (100)	Nom de la division de recensement.
DRGENRE	car (3)	Genre de division de recensement (voir le Domaine à la page 18).
RMRIDU	car (3)	Numéro d'identification unique de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.
RMRNOM	car (100)	Nom de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.

**Tableau 5.6.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**  
(suite)

Nom d'attribut	Type de données	Description
CSSGENRE	car (1)	La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.
RÉIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la région économique (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 2 chiffres de la région économique).
RÉNOM	car (100)	Nom de la région économique.

### Domaine

Genre de Classification des secteurs statistiques :

La Classification des secteurs statistiques regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La Classification des secteurs statistiques est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Valeurs de la Classification des secteurs statistiques :

- 1 Subdivisions de recensement dans les régions métropolitaines de recensement
- 2 Subdivisions de recensement dans les agglomérations de recensement ayant au moins un secteur de recensement
- 3 Subdivisions de recensement dans les agglomérations de recensement sans secteur de recensement
- 4 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM forte
- 5 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM modérée
- 6 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM faible
- 7 Subdivisions de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement dans la catégorie de ZIM sans influence
- 8 Subdivisions de recensement dans un territoire

## 7. Circonscription électorale fédérale

Les Fichiers des limites des circonscriptions électorales fédérales montrent les limites des circonscriptions électorales fédérales pour lesquelles les données du Recensement de 2006 sont diffusées. Une circonscription électorale fédérale est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003. Les fichiers renferment les limites de l'ensemble des 308 circonscriptions électorales fédérales qui, ensemble, couvrent tout le territoire du Canada.

**Tableau 5.7.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
CÉFIDU	car (5)	Numéro d'identification unique de la circonscription électorale fédérale (composé du code à 2 chiffres de la province et du code à 3 chiffres de la circonscription électorale fédérale).
CÉFNOM	car (100)	Nom de la circonscription électorale fédérale.
CÉFFNOM	car (100)	Nom français de la circonscription électorale fédérale.
CÉFANOM	car (100)	Nom anglais de la circonscription électorale fédérale.
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.

## 8. Secteur de recensement

Les Fichiers des limites des secteurs de recensement montrent les limites des secteurs de recensement pour lesquels les données du Recensement de 2006 sont diffusées. Les secteurs de recensement sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils se trouvent au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent. Les fichiers renferment les limites de l'ensemble des 5 076 secteurs de recensement situés dans les 33 régions métropolitaines de recensement et les 15 agglomérations de recensement comprises dans le Programme des secteurs de recensement.

**Tableau 5.8.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
SRIDU	car (10)	Numéro d'identification unique du secteur de recensement (composé du code à 3 chiffres de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement suivi du code à 7 chiffres de SRNOM).
RMRIDU	car (3)	Ce champ contient l'identificateur unique de la région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement.
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.

## 9. Aire de diffusion

Les Fichiers des limites des aires de diffusion montrent les limites des aires de diffusion pour lesquelles les données du Recensement de 2006 sont diffusées. L'aire de diffusion est une petite unité géographique formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Le Fichier numérique des limites comprend les limites des 54 626 aires de diffusion qui, mises ensemble, couvrent l'ensemble du Canada. Le Fichier des limites cartographiques comprend les limites de 54 624 aires de diffusion. Les aires de diffusion 59290104 et 59290108 ne sont pas incluses dans le Fichier des limites cartographiques parce qu'elles sont comprises entièrement dans les eaux côtières et qu'elles sont par conséquent supprimées automatiquement au moment de la production du Fichier des limites cartographiques.

**Tableau 5.9.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
ADIDU	car (8)	Numéro d'identification unique de l'aire de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion).
SDRIDU	car (7)	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement).
SRUIDU	car (7)	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement unifiée (composé du code à 2 chiffres de la province, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement unifiée).
DRIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la division de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province et du code à 2 chiffres de la division de recensement).
RÉIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la région économique (composé du code à 2 chiffres de la province et du code à 2 chiffres de la division de recensement).
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.

**Tableau 5.9.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**  
(suite)

<b>Nom d'attribut</b>	<b>Type de données</b>	<b>Description</b>
SRIDU	car (10)	Numéro d'identification unique du secteur de recensement (composé du code à 3 chiffres de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement suivi du code à 7 chiffres de SRNOM).
RMRIDU	car (3)	Numéro d'identification unique de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.

## 10. Îlot de diffusion

Les Fichiers des limites des îlots de diffusion montrent les limites des îlots de diffusion pour lesquels les données du Recensement de 2006 sont diffusées. Un îlot de diffusion est un secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites des régions géographiques normalisées. Il s'agit de la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Le Fichier numérique des limites comprend les limites des 478 831 îlots de diffusion au total qui, combinés, couvrent l'ensemble du Canada. Le Fichier des limites cartographiques comprend les limites de 478 780 îlots de diffusion.

**Tableau 5.10.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
IDIDU	car (10)	Numéro d'identification unique de l'îlot de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion et du code à 2 chiffres de l'îlot de diffusion).
PRLAT	num (9,6)	Point représentatif de l'îlot de diffusion en degrés latitude.
PRLONG	num (11,6)	Point représentatif de l'îlot de diffusion en degrés longitude.
ADIDU	car (8)	Numéro d'identification unique de l'aire de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion).
SDRIDU	car (7)	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement).
SRUIDU	car (7)	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement unifiée (composé du code à 2 chiffres de la province, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement unifiée).
DRIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la division de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province et du code à 2 chiffres de la division de recensement).
RÉIDU	car (4)	Numéro d'identification unique de la région économique (composé du code à 2 chiffres de la province et du code à 2 chiffres de la division de recensement).

**Tableau 5.10.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**  
(suite)

Nom d'attribut	Type de données	Description
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
SRIDU	car (10)	Numéro d'identification unique du secteur de recensement (composé du code à 3 chiffres de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement suivi du code à 7 chiffres de SRNOM).
RMRIDU	car (3)	Numéro d'identification unique de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.

Le tableau ci-après comprend la liste des 51 îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans le Fichier des limites cartographiques. Ces îlots de diffusion sont compris entièrement dans les eaux côtières et sont par conséquent supprimés automatiquement au moment de la production du Fichier des limites cartographiques.

**Tableau 5.10.2 Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans le Fichier des limites cartographique des îlots de diffusion**

1001050302	1008017007	1305015308	3551009002	5917064819
1001050401	1212011001	1314009312	3558038574	5917067709
1001052001	1212012209	1314009609	3558043301	5921026004
1001055609	1217034103	1315015803	5915356907	5925026810
1001072415	1301010302	1315015901	5915356908	5929010401
1002011705	1301010309	1315016605	5915356909	5929010801
1007048703	1302005612	1315029006	5915356910	5929016502
1007051410	1302006304	1315029104	5915356911	
1007051918	1305015304	2423006610	5915360205	
1007055003	1305015305	3501023505	5917047201	
1007055004	1305015307	3551007201	5917064208	

## 11. Région urbaine

Les fichiers des limites des régions urbaines montrent les limites des régions urbaines pour lesquelles les données du Recensement de 2006 sont diffusées. Une région urbaine a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population actuels du recensement. Les fichiers renferment les limites de l'ensemble des 895 régions urbaines qui, ensemble, définies aux fins du Recensement de 2006.

**Tableau 5.11.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
RUPIDU	car (6)	Numéro d'identification unique de la région urbaine, pour la partie provinciale (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 4 chiffres de la région urbaine).
RUNOM	car (100)	Nom de la région urbaine.
RUGENRE	car (1)	Genre de la région urbaine.
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire.

## 12. Localité désignée

Les fichiers des limites des localités désignées montrent les limites des localités désignées pour lesquelles les données du Recensement de 2006 sont diffusées. Une localité désignée est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine. Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Le Fichier numérique des limites comprend les limites des 1 289 localités désignées définies aux fins du Recensement de 2006. Le Fichier des limites cartographiques comprend les limites de 1 285 localités désignées. Les localités désignées 350084 (Campbell part B, Ontario), 590239 (Saltspring Island Trust Area part F, Colombie-Britannique), 590240 (Saltspring Island Trust Area part G, Colombie-Britannique) et 590253 (Gambier Island Trust Area part E, Colombie-Britannique) ne sont pas incluses dans le Fichier des limites cartographiques parce qu'elles sont comprises entièrement dans les eaux côtières et qu'elles sont par conséquent supprimées automatiquement au moment de la production du Fichier des limites cartographiques.

**Tableau 5.12.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
LDIDU	car (6)	Numéro d'identification unique de la localité désignée (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire et du code à 4 chiffres de la localité désignée).
LDNOM	car (100)	Nom de la localité désignée.
LDGENRE	car (3)	Le genre de la localité désignée.
SDRIDU	car (7)	Numéro d'identification unique de la subdivision de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou du territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement).
SDRNOM	car (100)	Nom fourni par les autorités fédérales ou provinciales/territoriales.
SDRGENRE	car (3)	Les subdivisions de recensement sont classifiées en 55 genres selon les désignations adoptées par les autorités fédérales ou provinciales/territoriales.
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.
PRNOM	car (100)	Nom de la province ou du territoire.

### 13. Couvertures hydrographiques supplémentaires

Les couvertures hydrographiques supplémentaires sont fournies afin de permettre la cartographie des eaux intérieures des océans, des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et des eaux extérieures à la masse continentale. Les couches hydrographiques ont été créées pour être utilisées conjointement avec les fichiers des limites. Le cliché d'enregistrement du tableau 5.13.1 ci-après correspond aux masses d'eau intérieures (polygones), aux masses d'eau du rivage (polygones) et aux rivières intérieures (lignes).

**Tableau 5.13.1 Clichés d'enregistrement — Fichiers ArcInfo® [.shp], langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo® [.tab]**

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcInfo®.
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcInfo®.
LimiteNumérique LimiteCartographique	multiPolygon PropertyType	Forme de la géométrie; spécifique à langage de balisage géographique.
HYDROIDU	double (11)	Numéro d'identification unique
NOM	car (120)	Nom du trait
GENRE	car (6)	Genre du trait
RANG	double (11)	Rang du trait
PRIDU	car (2)	Numéro d'identification unique de la province ou du territoire.

**Tableau 5.13.2 Rangs suggérés pour la cartographie à différentes échelles**

Intervalle (1: )	Rang	Nombre de polygones	Nombre de lignes
10 000 000 plus	1	87	0
6 000 000 à 9 999 999	2	2 555	7 360
2 000 000 à 5 999 999	3	2 091	9 762
500 000 à 1 999 999	4	7 526	18 157
100 000 à 499 999	5	12 967	36 526
25 000 à 99 999	6	49 697	36 475

## Annexe A : Glossaire

### **Aire de diffusion**

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

### **Base nationale de données géographiques**

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

La BNDG a été créée en 1997 dans le cadre d'un projet conjoint de Statistique Canada et Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour un fichier du réseau routier national qui répondrait aux besoins des deux organismes. On a procédé à la construction de la BNDG (c'est-à-dire l'intégration des fichiers de Statistique Canada, d'Élections Canada et de Ressources naturelles Canada) de 1998 à 2000. Par la suite, Statistique Canada et Élections Canada ont rapproché leurs fonds de limites numériques avec la géométrie du réseau routier de la nouvelle base de données afin qu'on puisse en tirer des produits fonctionnels.

Depuis 2001, nous nous consacrons principalement à l'amélioration de la qualité des données contenues dans la BNDG; et nos travaux visent particulièrement à actualiser le réseau routier et à en améliorer la qualité. Un grand nombre de noms de routes et de tranches de numéros de voirie ainsi que des noms de cours d'eau ont été ajoutés à la base. Statistique Canada et Élections Canada ont déterminé les priorités en vue de répondre aux besoins opérationnels des deux organismes pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales.

### **Carte de référence**

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

### **Carte thématique**

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

### **Chiffres ajustés**

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

### **Circonscription électorale fédérale**

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

### **Classification des secteurs statistiques**

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

### **Classification géographique type**

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

### **Code géographique**

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

### **Code postal**

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

### **Côté d'îlot**

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

### **Date de référence géographique**

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### **Densité de la population**

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

### **Division de recensement**

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

### **Écoumène**

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

### **Énoncés sur la qualité des données spatiales**

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

### **Fichier des limites cartographique**

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

### **Fichier du réseau routier**

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de route, des tranches d'adresses et des routes ordonnées pour l'ensemble du pays. La plupart du temps, les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements et ne sont généralement disponibles que dans les grands centres urbains du Canada.

### **Fichier numérique de limite**

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2006 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

### **Géocodage**

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un identificateur géographique (code) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

### Groupe de taille de la population urbaine

Le terme « groupe de taille de la population urbaine » désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	24 999
25 000	à	49 999
50 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

### Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou les limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

### Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS), connue autrefois sous le nom de Base géographique nationale (BGN), est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB) (l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion, des aires de diffusion et des régions urbaines) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques pour le Recensement de 2006, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

### Localité

Le terme « localité » (LOC) renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

**Localité désignée**

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

**Nom de localité**

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles, ainsi que les noms des localités.

**Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale**

Les concepts de « noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale » permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 50 000 habitants dans le cas d'une RMR ou à au moins 10 000 habitants dans le cas d'une AR.

Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ».

La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

**Point représentatif**

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les localités désignées.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

**Projection cartographique**

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

**Province ou territoire**

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et trois territoires.

**Région agricole de recensement**

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

**Région économique**

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

**Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement**

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain sont appelées banlieues urbaines, tandis que les régions rurales sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

**Région rurale**

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

**Région urbaine**

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

**Secteur de recensement**

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

**Subdivision de recensement**

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

**Subdivision de recensement unifiée**

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

### **Superficie des terres**

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

### **Système de coordonnées**

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme le système universel transverse de Mercator).

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

### **Système de référence géodésique**

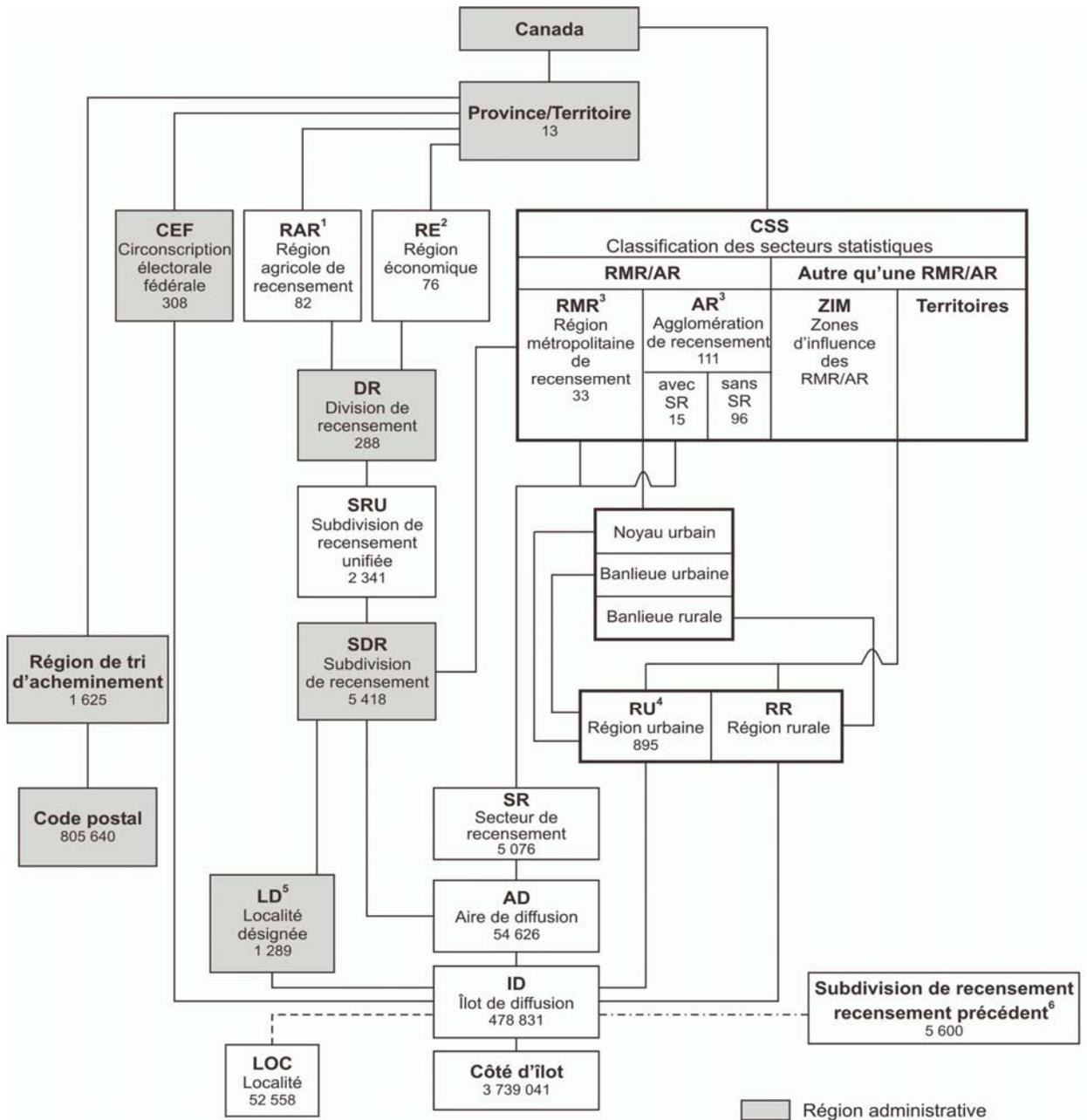
Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

### **Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement**

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR et sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

## Annexe B : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006



1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Les régions économiques sont formées de divisions de recensement complètes sauf qu'une DR en Ontario.
3. Une RMR et trois AR chevauchent les limites provinciales.
4. Cinq RU chevauchent les limites provinciales.
5. Les localités désignées respectent les limites des SDR, mais ne couvrent pas la superficie totale des SDR.
6. Pour le Recensement de 2006, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 2001 et les îlots de diffusion de 2006 pour faciliter l'extraction de données historiques.

## Annexe C : Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Unité géographique	Canada 2001	Canada 2006	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	301 <sup>1</sup>	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	11	3	18	15	98	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 446	2 341	89	68	43	151	1 008	316	127	300	77	156	1	2	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 600	5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2001 au 1 <sup>er</sup> janvier 2006)	340	...	9	0	0	0	282	5	7	29	4	4	0	0	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2001 au 1 <sup>er</sup> janvier 2006)	...	158	5	0	2	1	100	4	6	11	5	24	0	0	0
Localité désignée	1 261	1 289	182	0	49	167	83	88	58	159	262	240	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	27	33	1	0	1	2	6 <sup>2</sup>	15 <sup>2</sup>	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	113	111	3	2	4	5 <sup>2</sup>	26 <sup>2</sup>	28 <sup>2</sup>	3	7 <sup>2</sup>	12 <sup>2</sup>	22	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	16	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	94	96	3	2	4	4 <sup>2</sup>	23 <sup>2</sup>	24 <sup>2</sup>	3	7 <sup>2</sup>	9 <sup>2</sup>	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 798	5 076	46	0	88	99	1 289	2 136	168	105	491	654	0	0	0
Région urbaine	913	895	32	7	36	32 <sup>2</sup>	226 <sup>2</sup>	260 <sup>2</sup>	38 <sup>2</sup>	58 <sup>2</sup>	107 <sup>2</sup>	95	1	3	5
Localité	52 291	52 558	2 445	964	3 924	3 450	12 617	10 905	2 349	3 898	3 472	7 708	363	173	290
Aire de diffusion	52 993	54 626	1 062	292	1 633	1 439	13 408	19 177	2 152	2 431	5 357	7 471	78	84	42
Îlot de diffusion	478 707	478 831	8 199	3 251	14 656	14 864	108 751	126 244	30 421	51 729	65 071	52 808	1 261	967	609
Côté d'îlot	3 764 232	3 739 041	78 376	26 190	154 564	132 873	835 458	942 567	198 063	361 069	507 859	473 418	11 888	11 620	5 096
Région de tri d'acheminement	1 595	1 625	35	7	76	110	415	522	64	48	150	189	3	3	3
Code postal	758 658	805 640	10 378	3 157	25 313	57 355	202 972	269 676	23 943	21 541	76 924	112 904	942	506	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996).

2. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

## Annexe D : Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
C	Cité / City	7	...	...	...	3	...	4	...	...	...	...	...	...	...
CC	Chartered community	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...
CÉ	Cité	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
CG	Community government	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...
CM	County (municipality)	28	...	...	...	...	...	...	...	...	28	...	...	...	...
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...
COM	Community	33	...	33	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
CT	Canton (municipalité de)	50	...	...	...	...	50	...	...	...	...	...	...	...	...
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...
CY	City	146	3	2	...	5	...	46	9	14	16	48	1	1	1
DM	District municipality	50	...	...	...	...	...	...	...	...	...	50	...	...	...
HAM	Hamlet	35	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	9	24
ID	Improvement district	7	...	...	...	...	...	...	...	...	7	...	...	...	...
IGD	Indian government district	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...
IM	Island municipality	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	1 095	2	4	26	20	30	148	82	177	93	507	4	2	...
LGD	Local government district	2	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...
LOT	Township and royalty	67	...	67	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
M	Municipalité / Municipality	3	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...
MD	Municipal district	49	...	...	12	...	...	...	...	...	37	...	...	...	...
MÉ	Municipalité	578	...	...	...	...	578	...	...	...	...	...	...	...	...
MU	Municipality	52	...	...	...	...	...	52	...	...	...	...	...	...	...
NH	Northern hamlet	9	...	...	...	...	...	...	...	9	...	...	...	...	...
NL	Nisga'a land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
NO	Non organisé / Unorganized	133	...	...	...	...	97	17	10	2	...	...	2	2	3
NV	Northern village	13	...	...	...	...	...	...	...	13	...	...	...	...	...
NVL	Nisga'a village	5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	...	...	...
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	152	...	...	...	152	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Genre de subdivision de recensement (suite)		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
PE	Paroisse (municipalité de)	215	...	...	...	...	215	...	...	...	...	...	...	...	...
RCR	Communauté rurale / Rural community	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RDA	Regional district electoral area	162	...	...	...	...	...	...	...	...	...	162	...	...	...
RG	Region	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RGM	Regional municipality	4	...	...	3	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...
RM	Rural municipality	414	...	...	...	...	...	...	118	296	...	...	...	...	...
RV	Resort village	40	...	...	...	...	...	...	...	40	...	...	...	...	...
SA	Special area	3	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	...	...	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SÉ	Établissement / Settlement	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	...	...
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	...	...	...	...	6	5	4	1	4	3	5	...	...
SET	Settlement	14	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11	3
SM	Specialized municipality	2	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SV	Summer village	51	...	...	...	...	...	...	...	...	51	...	...	...	...
T	Town	751	279	7	31	15	...	88	52	147	110	15	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
TI	Terre inuite	12	...	...	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
TL	Teslin land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
TP	Township	210	...	...	...	...	...	210	...	...	...	...	...	...	...
TV	Ville / Town	12	...	...	...	11	...	1	...	...	...	...	...	...	...
V	Ville	220	...	...	...	...	220	...	...	...	...	...	...	...	...
VC	Village cri	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
VK	Village naskapi	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
VL	Village	583	...	...	...	69	51	11	20	284	101	42	4	1	...
VN	Village nordique	14	...	...	...	...	14	...	...	...	...	...	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

## Annexe E : Règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales

Les noms des fichiers de données spatiales du Recensement de 2006 diffusés aux utilisateurs, sont conformes aux règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales. La région et le code géographiques, le type de fichier, la date de référence géographique, le type de logiciel et la langue seront intégrés dans le nom. La normalisation des noms des fichiers devrait faciliter le stockage des fichiers comprimés, lesquels auront tous l'extension .zip.

Chaque nom de fichier comporte 13 caractères, ce qui est conforme aux exigences relatives aux limites d'ArcInfo® et de MapInfo® quant à la longueur des noms de fichier. Tous les caractères alphabétiques sont en minuscules afin d'assurer l'uniformité.

**Premier caractère** : projection du fichier

g	si la projection est géographique (latitude / longitude)
l	s'il s'agit d'une projection conique conforme de Lambert

**Trois caractères suivants** : principale région géographique du fichier

**Tableau E.1 Règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales – région géographique du fichier**

Région géographique / produit	Fichier en français	Fichier en anglais
Nationale / provinciale	pr_	pr_
Circonscription électorale fédérale	cef	fed
Région économique	re_	er_
Division de recensement	dr_	cd_
Subdivision de recensement	sdr	csd
Région agricole de recensement	rar	car
Subdivision de recensement unifiée	sru	ccs
Région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement	rmr	cma
Secteur de recensement	sr_	ct_
Région urbaine	ru_	ua_
Localité désignée	ld_	dpl
Aire de diffusion	ad_	da_
Îlot de diffusion	id_	db_
Écoumène de population	eco	ecu
Écoumène de population - nationale / provinciale	epr	epr
Écoumène de population - division de recensement	edr	ecd
Écoumène agricole	eca	eca
Fichier du réseau routier	frr	rnf
Fichier du réseau routier et des attributs géographiques	frg	rgf
Fichiers des limites internationales (portion de la partie continentale des États-Unis et de l'Alaska, ainsi que du Groenland)	int	int
Données hydrographiques (Grands Lacs, Fleuve Saint-Laurent, océans, etc.)	hy_	hy_

**Trois chiffres suivants** : code géographique de couverture

**Tableau E.2 Règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales – code géographique de couverture**

<b>Couverture nationale, provinciale et territoriale</b>	
000	Canada
010	Terre-Neuve-et-Labrador
011	Île-du-Prince-Édouard
012	Nouvelle-Écosse
013	Nouveau-Brunswick
024	Québec
035	Ontario
046	Manitoba
047	Saskatchewan
048	Alberta
059	Colombie-Britannique
060	Yukon
061	Territoires du Nord-Ouest
062	Nunavut

**Caractère suivant** : type de fichier

- a s'il s'agit d'un fichier numérique des limites, couverture détaillée pour la cartographie à grande échelle, à l'exclusion de la couverture hydrographique
- b s'il s'agit d'un fichier des limites cartographiques, couverture détaillée pour la cartographie à petite échelle
- c s'il s'agit d'une couverture hydrographique détaillée des lacs intérieurs (polygone)
- d s'il s'agit d'une couverture hydrographique détaillée des rivières intérieurs (trait)
- e écoumène
- f s'il s'agit d'une couverture hydrographique détaillée des lacs intérieurs – trait de bordure (trait)
- g fichier cartographique des limites, généralisé pour la cartotique
- h couverture additionnelle des limites cartographiques internationales et couverture hydrographique des Grands Lacs, du Fleuve Saint-Laurent et des océans environnants
- l s'il s'agit d'îles intérieures détaillées (faisant partie de la couverture hydrographique [polygone])
- r fichiers du réseau routier (FRR)

**Deux chiffres suivants** : date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

05	si la date de référence géographique est 2005
06	si la date de référence géographique est 2006

**Caractère suivant** : format du fichier

a	fichier ArcInfo® (.shp)
g	fichier Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML]) (.gml)
m	fichier MapInfo® (.tab)

**Deux derniers caractères** : langue

_e	anglais
_f	français

**Exemples de l'utilisation des règles d'attribution des noms**

- Le Fichier des limites cartographiques des circonscriptions électorales fédérales de 2006, présentant des traits français en format Langage de balisage géographique : gcef000b06g\_f.zip
- Le Fichier numérique des limites des aires de diffusion de 2006 pour Saskatchewan, présentant des traits anglais en format ArcInfo® : gda\_047a06a\_e.zip

## Annexe F : Codes d'identification uniques uniformisés en fonction des autres produits géographiques

Les codes d'identification uniques sont des codes qui identifient, de façon unique, une région géographique donnée du Canada. Des données tirées de différents fichiers (mais de la même région géographique) peuvent être regroupées ou mises en correspondance grâce au code d'identification unique. Par exemple, on peut intégrer des données de GéoSuite dans le fichier des limites des subdivisions de recensement à l'aide du code SDRIDU, grâce au champ par lequel les deux ensembles de données sont reliés.

Voici les codes d'identification uniques des régions géographiques :

Région géographique	Codes d'identification uniques	Composition du code
Province / Territoire	PRIDU	code de province de 2 chiffres
Circonscription électorale fédérale	CÉFIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de circonscription électorale fédérale de 3 chiffres)
Région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement	RMRIDU	code de région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement de 3 chiffres En l'absence de régions métropolitaines de recensement / agglomérations de recensement, ce code est NUL.
Secteur de recensement	SRIDU	(code de région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement de 3 chiffres) et (nom du secteur de recensement de 7 caractères) En l'absence de secteurs de recensement, ce code est NUL.
Région urbaine	RUIDU	code de région urbaine de 4 chiffres En l'absence de régions urbaines, ce code est NUL.
Région économique	RÉIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de région économique de 2 chiffres)
Division de recensement	DRIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de division de recensement de 2 chiffres)
Subdivision de recensement	SDRIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de division de recensement de 2 chiffres) et (code de subdivision de recensement de 3 chiffres)
Région agricole de recensement	RARIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de région agricole de recensement de 2 chiffres)
Subdivision de recensement unifiée	SRUIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de division de recensement de 2 chiffres) et (code de subdivision de recensement unifiée de 3 chiffres)

<b>Région géographique (suite)</b>	<b>Codes d'identification uniques</b>	<b>Composition du code</b>
Localité désignée	LDIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de localité désignée de 4 chiffres) En l'absence de localités désignées, ce code est NUL.
Aire de diffusion	ADIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de division de recensement de 2 chiffres) et (code d'aire de diffusion de 4 chiffres)
Îlot de diffusion	IDIDU	(code de province de 2 chiffres) et (code de division de recensement de 2 chiffres) et (code d'aire de diffusion de 4 chiffres) et (code de îlot de diffusion 2 chiffres)

## Annexe G : Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML])

### Étendue

Le langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML]) est un langage d'encodage XML servant à la modélisation, au transfert et au stockage de données géographiques, y compris les propriétés spatiales et non spatiales des traits géographiques. La définition englobe la syntaxe, les mécanismes et les conventions du schéma XML, ce qui :

- fournit un cadre ouvert et indépendant du fournisseur pour la définition des schémas et des objets d'application géospatiale;
- permet l'établissement de profils qui appuient des sous-ensembles appropriés de fonctions descriptives du cadre GML;
- rend possible la description des schémas d'application géospatiale pour des domaines spécialisés et des collectivités d'utilisateurs de l'information;
- permet la création et la mise à jour de schémas et d'ensembles de données d'application géographique;
- appuie le stockage et le transfert de schémas et d'ensembles de données d'application;
- augmente la capacité des organisations de mettre en commun des schémas d'application géographique et les données qu'ils décrivent.

### Partenariat avec le United States Bureau of Census (USBC) – TIGER/GML

Statistique Canada s'est engagé à collaborer avec le United States Bureau of the Census (USBC), afin d'assurer l'uniformité transfrontalière de nos produits, ainsi que de favoriser l'élaboration et l'application d'un modèle de données commun en Amérique du Nord.

Tout comme la United Kingdom Ordnance Survey et le United States Bureau of the Census, Statistique Canada a choisi de diffuser les données en format normalisé Langage de balisage géographique (Geography Markup Language (GML)) d'Open Geospatial Consortium. Ce format permet aux organisations d'obtenir le maximum de compatibilité, non seulement des formats, mais aussi du contenu. De concert avec le United States Bureau of Census (USBC), Statistique Canada s'engage à produire un fichier du réseau routier harmonisé pour l'Amérique du Nord d'ici 2008. La diffusion des fichiers numériques des limites et des fichiers des limites cartographiques, conjointement au fichier du réseau routier, constitue la première étape de l'établissement d'un réseau routier harmonisé au niveau international d'ici 2008.

### Exemple d'un Fichier numérique des limites de 2006 en format GML

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<wfs:FeatureCollection xmlns:c2006="http://geodepot.statcan.ca/2006"
  xmlns:ogc="http://www.opengis.net/ogc"
  xmlns:gml="http://www.opengis.net/gml"
  xmlns:wfs="http://www.opengis.net/wfs"
  xmlns:xlink="http://www.w3.org/1999/xlink"
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
  xmlns="http://geodepot.statcan.ca/2006">
  <gml:boundedBy>
    <gml:Box srsName="">
      <gml:coordinates>
        -128.94260038423948,51.165575832724286
        -59.991263338764725,89.99942707562514
      </gml:coordinates>
    </gml:Box>
  </gml:boundedBy>

```

**Exemple d'un Fichier numérique des limites de 2006 en format GML, suite**

```

</gml:Box>
</gml:boundedBy>
<gml:featureMember>
  <SubdivisiondeRecensement fid="C2006_SN_6204001">
    <sdrIdu>6204001</sdrIdu>
    <sdrnom>Sanikiluaq</sdrnom>
    <sdrgenre>HAM</sdrgenre>
    <prIdu>62</prIdu>
    <prnom>Nunavut</prnom>
    <drIdu>6204</drIdu>
    <drnom>Baffin</drnom>
    <drgenre>REG</drgenre>
    <cssgenre>8</cssgenre>
    <rélIdu>6210</rélIdu>
    <rénom>Nunavut</rénom>
    <limiteNumérique>
      <gml:MultiPolygon srsName="EPSG:4269">
        <gml:polygonMember>
          <gml:Polygon>
            <gml:outerBoundaryIs>
              <gml:LinearRing>
                <gml:coordinates decimal="." cs="," ts=" ">
                  -79.29804103854309,56.497272474867614
                  ... etc ...
                  -79.29804103854309,56.497272474867614
                </gml:coordinates>
              </gml:LinearRing>
            </gml:outerBoundaryIs>
          </gml:Polygon>
        </gml:polygonMember>
        <gml:polygonMember>
          <gml:Polygon>
            <gml:outerBoundaryIs>
              <gml:LinearRing>
                <gml:coordinates decimal="." cs="," ts=" ">
                  -79.14752411220125,56.60989920436488
                  ... etc ...
                  -79.14752411220125,56.60989920436488
                </gml:coordinates>
              </gml:LinearRing>
            </gml:outerBoundaryIs>
          </gml:Polygon>
        </gml:polygonMember>
      </gml:MultiPolygon>
    </limiteNumérique>
  </SubdivisiondeRecensement>
</gml:featureMember>
<gml:featureMember>
  <SubdivisiondeRecensement fid="C2006_SN_6204003">
    <sdrIdu>6204003</sdrIdu>
    <sdrnom>Iqaluit</sdrnom>
    ... etc ...
  </SubdivisiondeRecensement>
</gml:featureMember>
</wfs:FeatureCollection>

```

## Annexe H : Rangs des couches hydrographiques

Le fichier des lacs et rivières (polygones) comprend des couches hydrographiques qui sont classées selon le nombre de traits hydrographiques représentés. Les six couches comprennent divers niveaux de détails hydrographiques et sont conçues pour diverses échelles et applications cartographiques. Par exemple, le niveau 1 comprend certains des lacs les plus importants au Canada, sauf le fleuve Saint-Laurent, les Grands Lacs et le Lake of the Woods. Par contre, le rang 6 comprend un ensemble élargi de traits hydrographiques pour la cartographie à grande échelle.

Ces couches sont conçues pour être utilisées selon des échelles particulières, sans toutefois s'y limiter. L'attribut de rang a été créé expressément pour être utilisé avec les couches des limites de recensement de Statistique Canada.

### Détails des rangs des couches de lacs et rivières (polygones) :

**Rang 1 :** Comprend les polygones formant des lacs. Le rang 1 compte au total 87 polygones, soit 85 polygones désignés et 2 polygones non désignés.

Échelles recommandées pour le rang 1 : 1: 10 000 000 ou échelle plus petite.

**Rang 2:** Comprend les polygones formant des lacs et des rivières qui ne sont pas compris dans le rang 1. Le rang 2 compte au total 2 555 polygones, soit 1 484 polygones désignés et 1 071 polygones non désignés.

Échelles recommandées pour le rang 2 : entre 1: 6 000 000 et 1: 9 999 999.

**Rang 3:** Comprend les polygones formant des lacs et des rivières qui ne sont pas compris dans les rang 1 ou 2. Le rang 3 compte au total 2 091 polygones, soit 949 polygones désignés et 1 142 polygones non désignés.

Échelles recommandées pour le rang 3 : entre 1: 2 000 000 et 1: 5 999 999.

**Rang 4:** Comprend des polygones formant des lacs et des rivières qui ne sont pas compris dans les rangs 1 à 3 inclusivement. Le rang 4 compte au total 7 526 polygones, soit 5 251 polygones désignés et 2 275 polygones non désignés.

Échelles recommandées pour le rang 4 : entre 1: 500 000 et 1: 1 999 999.

**Rang 5:** Comprend des traits hydrographiques additionnels pour l'ensemble du Canada et est axée sur les régions métropolitaines de recensement. Elle a été établie grâce à un examen du réseau hydrographique présent dans les cartes de référence de chaque région métropolitaine de recensement, auquel on a ajouté tous les traits hydrographiques présents dans ces cartes. Étant donné la concentration des traits hydrographiques dans les régions métropolitaines de recensement, cette couche est recommandée uniquement pour la représentation d'une région métropolitaine de recensement particulière. Ce rang comprend des polygones formant des lacs et des rivières qui ne sont pas compris dans les rangs 1 à 4 inclusivement. Le rang 5 compte au total 12 967 polygones, soit 7 786 polygones désignés et 5 181 polygones non désignés.

Échelles recommandées pour le rang 5 : entre 1: 100 000 et 1: 499 999.

**Rang 6:** Comprend des polygones formant des lacs et des rivières qui ne sont pas compris dans les rangs 1 à 5 inclusivement. Le rang 6 compte au total 49 697 polygones, soit 44 949 polygones désignés et 4 748 polygones non désignés.

Échelles recommandées pour le rang 6 : entre 1: 25 000 et 1: 99 999.

## Licence d'utilisation sans restriction pour les fichiers des limites gratuits de Statistique Canada pour province/territoire, région économique, division de recensement, région métropolitaine de recensement/l'agglomération de recensement, subdivision de recensement unifiée, et subdivision de recensement, Recensement de 2006

Ce document constitue une entente légale entre vous, ci-après le Licencié, et sa majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Ministre d'Industrie (Statistique Canada), ci-après le Concédant. EN ATTEIGNANT, TÉLÉCHARGEANT, IMPRIMANT OU UTILISANT LES DONNÉES, L'INFORMATION OU LE MATÉRIEL FOURNIS OU ACCESSIBLES SELON CETTE ENTENTE, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LES MODALITÉS DE CET ACCORD. SI VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC CES MODALITÉS, VOUS DEVEZ IMMÉDIATEMENT ÉLIMINER TOUTE COPIE DE CES DONNÉES, INFORMATION, MATÉRIEL ET PRODUITS DÉRIVÉS.

- I ATTENDU QUE le Concédant est le titulaire ou est un licencié des droits de propriété intellectuelle dans les données numériques (les « Données ») contenues dans les bases de données connues sous le nom les Fichiers des limites gratuit de Statistique Canada pour Province/Territoire, Région économique, Division de recensement, Région métropolitaine de recensement / agglomération de recensement, Subdivision de recensement unifiée, et Subdivision de recensement, Recensement de 2006;
- II ATTENDU QUE le Licencié souhaite obtenir certains droits aux Données, conformément aux modalités et conditions contenues dans la présente;
- III ATTENDU QUE le Concédant souhaite octroyer au Licencié certains droits aux Données, conformément aux modalités et conditions contenues dans la présente;
- IV ATTENDU QUE le Concédant déclare avoir tous les pouvoirs pour octroyer les droits demandés par le Licencié, selon les modalités et conditions contenues dans la présente;
- V ET ATTENDU QUE les parties veulent conclure un contrat de licence, selon les dispositions ci-dessous.
- PAR CONSÉQUENT, et en contrepartie des présentes, les parties conviennent de ce qui suit:

### 1.0 DÉFINITIONS

- 1.1 « Contrat » signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, ainsi que toutes les modifications qui peuvent y être apportées par écrit à l'occasion par les parties, le tout formant partie intégrante de ce contrat.
- 1.2 « Données » signifie toute donnée numérique originale fixée en une forme quelconque (p. ex., de façon électronique), métadonnée, logiciel et tout document, dont l'expression ou la forme donne lieu à de la propriété intellectuelle, visés par les modalités et conditions de ce contrat.
- 1.3 « Produits dérivés » signifie tout produit ou service créé à l'aide de, ou rendu fonctionnel grâce, aux Données ou à une partie de celles-ci.

- 1.4 « Droits de propriété intellectuelle » signifie tout droit de propriété intellectuelle reconnu par la loi, y compris tout droit de propriété intellectuelle protégé par une législation.
- 1.5 « Données du Concédant » signifie toute Donnée à l'égard de laquelle le Concédant détient les droits de propriété intellectuelle.
- 1.6 « Droits du Concédant accordés aux termes de licences » signifie les droits conférés au Concédant par un tiers pour l'utilisation de Données qui ne sont pas des Données du Concédant.
- 1.7 « Modifications » signifie toute modification, mise en valeur, traduction, mise à jour ou mise à niveau des données, en tout ou en partie, quelque soit le support utilisé.

## **2.0 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- 2.1 Tous les titres et droits de propriété intellectuelle associés aux Données du Concédant doivent demeurer en toute circonstance la propriété du Concédant. Tous les titres et droits de propriété intellectuelle associés aux Données qui ne sont pas la propriété du Concédant, mais plutôt des Droits du Concédant accordés aux termes de licences, sont la propriété du titulaire respectif du contenu et peuvent donc être protégés en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*, d'autres lois sur la propriété intellectuelle, de la common law ou de traités internationaux.

## **3.0 OCTROI DE LICENCE**

- 3.1 Sous réserve des présentes, le Concédant octroie au Licencié une licence non exclusive, mondiale, incessible, permettant d'exercer les Droits du Concédant accordés aux termes de licences et les Droits de propriété intellectuelle du Concédant dans les Données du Concédant, nécessaires à l'utilisation, la reproduction, l'extraction, la modification, la traduction, la poursuite du développement, la distribution des Données, la création et la vente ou l'octroi de licences de Produits dérivés, et l'octroi de sous-licences visant les droits conférés par les présentes au Licencié, en tout ou en partie, entendu que :
- (i) toute reproduction de Données doit inclure la source et l'information sur les métadonnées, tel qu'énoncé à l'article 4, ainsi que les dispositions contenues à l'article 5 du présent contrat (aucune assertion et garantie, indemnisation et clause de survie), à être modifiées dans de telles circonstances afin de remplacer le terme « Concédant » utilisé dans les dispositions susmentionnées par le titre d'usage du Concédant ou toute autre désignation du Concédant, tel qu'indiqué par celui-ci; et
  - (ii) toute distribution de Données, ou vente ou octroi de licences par le Licencié de Produits dérivés contenant des Données, et l'octroi de sous-licences par le Licencié de ses droits en vertu du présent Contrat doivent être constatés par un écrit, établi selon les mêmes modalités et conditions contenues dans la présente et incluant spécifiquement les dispositions contenues aux articles 4, 5 et au paragraphe 6.2 du présent contrat, à être modifiées dans de telles circonstances afin de remplacer le terme « Concédant » utilisé dans la disposition susmentionnée par le titre d'usage du Concédant ou toute désignation du Concédant, tel qu'indiqué par celui-ci.

- 3.2 Les droits de propriété intellectuelle découlant de toute Modification ou de la création de Produits dérivés effectuées par ou pour le Licencié seront détenus par le Licencié ou toute personne identifiée par le Licencié.

#### **4.0 IDENTIFICATION DE LA SOURCE ET INSERTION DES MÉTADONNÉES**

- 4.1 Le Licencié doit inclure l'avis suivant dans tout Produit dérivé contenant des Données:  
*Source : Division de la Géographie, Statistique Canada, Fichiers des limites 2006, 92-160-XWF/E*  
*L'intégration de données provenant de Statistique Canada dans ce produit ne doit pas être interprétée comme constituant une approbation de Statistique Canada du tel produit.*  
ou tout autre avis jugé pertinent par le Concédant.

- 4.2 Le Licencié doit reproduire, inclure et maintenir l'avis suivant dans toute reproduction des Données produites en vertu de l'article 3 du présent contrat :  
Reproduit avec la permission de Statistique Canada

- 4.3 Le Licencié doit inclure toutes les métadonnées fournies par le Concédant dans toute reproduction et redistribution des Données.

#### **5.0 ASSERTIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION**

- 5.1 Le Concédant ne fait aucune assertion et n'offre aucune garantie d'aucune sorte relativement à l'exactitude, l'utilité, la nouveauté, la validité, l'étendue, l'intégralité ou l'actualité des Données, à tout moment ou de temps à autre, et renonce et rejette expressément toute garantie implicite visant la qualité marchande des Données ou leur utilité aux fins d'un usage particulier. Le Concédant n'assure ni ne garantit la compatibilité du site qui contient les Données avec les versions antérieures, actuelles et futures de n'importe quel logiciel.
- 5.2 Le Licencié reconnaît avoir pris connaissance de l'avis de non-responsabilité énoncé précédemment et accepte les Données « telles quelles », sans assertion ni garantie d'aucune sorte. Aucune information ni conseil donné oralement ou par écrit par le Concédant, à tout moment ou de temps à autre, ne peut créer ou justifier, ou être jugé avoir créé ou justifié, une assertion contractuelle ou une garantie d'aucune sorte.
- 5.3 En aucun temps le Licencié ne tiendra-t-il le Concédant et ses représentants, directeurs, employés, mandataires et agents responsables en ce qui a trait à toute réclamation ou action en justice, concernant toute perte ou tout préjudice ou dommage ou frais subis par le Licencié qui pourrait résulter de la possession ou de l'utilisation des Données par le Licencié ou découlant de l'exercice de ses droits ou de toute activité entreprise ou devant l'être en vertu du présent contrat.
- 5.4 Le Licencié s'engage à indemniser le Concédant et ses représentants, directeurs, employés, mandataires et agents en ce qui a trait à toute réclamation, alléguant toute perte, tout frais, toute dépense, tout dommage ou toute blessure (y compris toute blessure mortelle) qui pourrait résulter de la possession ou de l'utilisation des Données par le Licencié ou découlant de l'exercice de ses droits ou de toute activité entreprise ou devant l'être du présent contrat.

5.5 L'obligation du Licencié d'indemniser le Concédant et ses représentants, directeurs, employés, mandataires et agents en vertu de ce Contrat ne peut affecter ni empêcher le Concédant d'exercer tout autre droit ou recours qui lui sont disponible en droit.

5.6 Les dispositions de cet article survivent la résiliation de ce Contrat.

## **6.0 RÉSILIATION**

6.1 Ce contrat peut être résilié

- (i) automatiquement et sans préavis, si le Licenciée manque à ses engagements ou obligations aux termes de ce Contrat;
- (ii) par un préavis écrit de résiliation émis en tout temps par le Licencié, et cette résiliation prendra effet trente (30) jours suivant la réception d'un tel préavis par le Concédant; ou
- (iii) par consentement mutuel des parties.

6.2 Lors de la résiliation de ce Contrat, pour quelque raison que ce soit, les droits du Licencié en vertu de l'article 3 cesseront immédiatement; et les obligations du Licencié qui doivent survivre, expressément ou de par leur nature, à la résiliation continueront de s'appliquer nonobstant une telle résiliation du Contrat, et ce jusqu'à ce qu'elles soient pleinement satisfaites ou que, de par leur nature, elles expirent. Pour plus de clarté, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, les dispositions suivantes survivent à la résiliation de ce Contrat :

- article 5 (assertions, garanties et indemnisation)

6.3 Nonobstant articles 6.1 et 6.2 de ce Contrat, le Licencié peut continuer d'utiliser les Données après une résiliation du présent Contrat afin d'exécuter une commande de Produits dérivés reçue avant la date de résiliation de ce Contrat.

6.4 Nonobstant la résiliation de ce Contrat, tous les contrats conclus par le Licencié dans l'exercice de ses droits en vertu de l'article 3 du présent contrat avant une telle résiliation et toutes les obligations qui y sont contenues continueront de s'appliquer, selon les modalités qui y sont contenues.

## **7.0 GÉNÉRALITÉS**

7.1 Lois applicables

Le présent Contrat est régi et interprété en vertu des lois en vigueur dans la province de l'Ontario et au Canada, selon le cas.

7.2 Indivisibilité du Contrat

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'entente conclue entre les parties relativement à l'objet du présent Contrat. Toute modification à ce Contrat ne peut être que par écrit et doit porter la signature de chaque partie, exprimant ainsi clairement l'intention de modifier ce Contrat.

7.3 Règlement extrajudiciaire des conflits

Si un litige survient à propos de ce Contrat, ou si une modification proposée à toute modalité de ce Contrat ne peut être acceptée par les parties, les parties tenteront d'abord de résoudre leur différend par la négociation.

Si les parties ne réussissent pas à négocier une résolution qui leur soit acceptable, elles soumettront leur litige à un médiateur qu'elles auront toutes deux choisi. Si les parties ne peuvent s'entendre sur la nomination d'un médiateur, chaque partie pourra soumettre le litige à un arbitrage exécutoire.

Le tribunal arbitral sera régi par le Code d'arbitrage commercial de la Commission des Nations Unies (le « Code ») présenté dans la Loi sur l'arbitrage commercial, L.R.C. (1985), c. C-4.6. Tout tribunal compétent au regard de la sentence ou de l'objet peut rendre jugement portant exécution forcée de la sentence.

Le tribunal arbitral sera composé d'un arbitre choisi par les parties. En vertu du Code, les parties acceptent que la sentence et la décision du tribunal arbitral soient finales et imposées aux deux parties, soient sans droit d'appel et constituent un moyen exclusif d'obtenir réparation entre les parties concernant les causes d'action, les demandes reconventionnelles, les problèmes et les litiges présentés au tribunal arbitral.

### **Coûts**

Le coût de la médiation sera partagé, de façon égale, entre toutes les parties; chaque partie toutefois paiera ses propres coûts personnels liés à la médiation.

Le coût des honoraires et des dépenses du tribunal arbitral sera partagé, de façon égale, entre toutes les parties. Chaque partie paiera ses propres coûts personnels de la médiation. La partie n'ayant pas gain de cause paiera la totalité des coûts, frais, impôts et taxes découlant et exigés par l'application de la sentence du tribunal arbitral, incluant sans restriction, l'enregistrement, les frais d'application ou autres frais de justice.

#### **7.4 Aucune coentreprise**

Les parties rejettent expressément toute intention de mettre en place un partenariat, une action concertée ou une coentreprise. Les parties reconnaissent et conviennent que rien dans ce Contrat ni dans les actions de toute partie ne pourra faire des parties des partenaires, des membres d'une coentreprise, ou un agent de quelque façon que ce soit et pour n'importe quelle fin. Aucune partie n'aura le pouvoir d'agir ou d'assumer n'importe quelle obligation ou responsabilité au nom de l'autre partie. La relation entre les parties doit, et ce en tout temps, être interprétée en tant que Concédant et Licencié.

#### **7.5 Aucune renonciation**

L'inertie de l'une des parties à invoquer un manquement de l'autre partie dans l'accomplissement ou l'observation des engagements respectifs des parties ne vaudra pas renonciation ni ne réduira le droit des parties de protester contre la poursuite du manquement ou contre un manquement ultérieur. La renonciation à un tel droit ne pourra être déduite d'une action ou d'une omission des parties, si ce n'est une renonciation expresse consentie par écrit.

#### **7.6 Ordre de préséance**

S'il se trouve un conflit ou une ambiguïté entre le Contrat et toute annexe du présent contrat, l'interprétation s'inscrivant dans la logique du Contrat (prenant en considération les déclarations dans les énoncés et les titres) doit s'imposer et s'appliquer, nonobstant toute formulation contradictoire énoncée dans l'annexe.

7.7 Mises à jour

Le Concédant n'assume aucune obligation ni responsabilité quelle qu'elle soit pour la distribution de mises à jour des Données ou l'émission d'avis au Licencié relativement à de telles mises à jour des Données.

*TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.*

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences  
Division du marketing, Statistique Canada  
100, Promenade du Pré Tunney  
Immeuble R.H. Coats, 9<sup>ième</sup> étage, section A  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada  
Courriel : [licensing@statcan.ca](mailto:licensing@statcan.ca)  
Téléphone : 613-951-1122  
Télécopieur : 613-951-1134

© Statistique Canada, 2007

## Entente de licence d'utilisation finale pour les fichiers des limites de Statistique Canada pour secteur de recensement, aire de diffusion, îlot de diffusion, circonscription électorale fédérale, région urbaine, et localité désignée, Recensement de 2006

### Droit d'auteur

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur votre paiement de la redevance requise, vous (appelés ci-après « le titulaire de la licence ») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

### Conditions d'utilisation

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. Le titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs réguliers à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à tout autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni effectuer quelque procédé d'ingénierie inverse que ce soit sur les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion externe ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a le droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante, qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique :

Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Division de la Géographie, Statistique Canada, Fichiers des limites, 92-163-XWF/E, 92-163-XCF/E, 92-164-XWF/E, 92-164-XCF/E, 92-165-XWF/E, 92-165-XCF/E, 92-168-XWF/E, 92-168-XCF/E, 92-169-XWF/E, 92-169-XCF/E, 92-171-XWF/E, 92-171-XCF/E, Recensement de 2006.

7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier, sous quelque format que ce soit, une quantité importante de données extraites du produit de données.
8. Le titulaire de la licence s'engage à ne pas fusionner ou lier ce produit de données à une autre base de données d'une façon qui donnerait l'impression qu'il a pu avoir reçu ou avoir accès à des renseignements détenus par Statistique Canada sur toute personne, famille, ménage, organisation ou entreprise qu'il serait possible de reconnaître.
9. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une de ses modalités. À la suite d'une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

### **Garanties et désistements**

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

### **Acceptation des conditions**

**Il vous incombe** de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

**Toute utilisation quelle qu'elle soit de ce produit de données atteste que vous acceptez les modalités de la présente entente. Toute violation de ces conditions peut avoir comme conséquence la révocation de cette licence.**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :**

Services d'octroi de licences  
Division des services à la clientèle, Statistique Canada  
Immeuble R.-H.-Coats, 9<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6  
Canada

Courriel : [octroi\\_de\\_licences@statcan.ca](mailto:octroi_de_licences@statcan.ca)  
Téléphone : 613-951-1122  
Télécopieur : 613-951-1134

© Statistique Canada, 2007